

## PROCES VERBAL

### Conseil Municipal du 10 décembre 2024 à 18h00

Présents : BARLET Christine, GIROD Etienne, MAROT Patrick PONTUS Franck, PUPUNAT Paul,

Excusée : RAY Agnès

Secrétaire de séance : PUPUNAT Paul

Convocation : 03 décembre 2024

### **Ordre du jour**

- 1 - Approbation du procès-verbal du 01 octobre 2024
- 2 - Arrêtés du Maire
- 3 – Adhésion @ctes budgétaires
- 4 – Rétrocession deux concessions et révision des tarifs des concessions
- 5 – Délibération « du quart » et Reste à Réaliser
- 6 – Rapport annuel Haut Bugey Agglomération
- 7 – Modification date recrutement agent technique
- 8 - Questions et informations diverses

Mr le Maire informe l'assemblée d'un nouveau point à rajouter à l'ordre du jour :

- Tarifs des concessions du cimetière à compter du 01 janvier 2025

Le conseil approuve l'inscription à l'ordre du jour des points ci-dessus exposés en point 4

### **1 : Approbation du procès-verbal de la réunion du 01 octobre 2024**

Mr le Maire propose d'approuver le procès-verbal de la dernière séance, qui s'est tenue le 01 octobre 2024. Le Conseil Municipal APPROUVE à l'unanimité.

### **2 : Arrêtés du Maire**

Mr le Maire informe le Conseil Municipal des arrêtés pris depuis la dernière réunion :  
2024\_A019 Bistrot du Pichet : stationnement foodtruck « La ferme du Barrouze » pour la soirée années 80

2024\_A020 Comité d'animation rural : buvette pour le couscous de la fête de l'automne  
2024\_A021 Bistrot du Pichet : stationnement foodtruck « Papy crêpes » pour le concert musiques d'Acadie

2024\_A022 SOBEGA Arrêté permanent 2025 autorisant les travaux d'entretien et de maintenance sur les voies communales, chemins et route départementale en agglomération

2024\_A023 Déviation pour travaux et pose d'échafaudage à l'embranchement de la rue des vignes et la place du cadran solaire

### **3 : Adhésion @ctes budgétaire (Del 2024\_34)**

La commune de Bolozon souhaite s'engager dans la dématérialisation de la transmission de ses actes budgétaires soumis au contrôle de légalité avec la préfecture de l'Ain. Pour cela il convient de signer un avenant à la convention du 20 mai 2022, autorisant déjà l'envoi des délibérations et arrêtés réglementaires.

Le Conseil Municipal APPROUVE à l'unanimité la transmission des actes budgétaires par voie dématérialisée.

### **4 : Rétrocession de deux concessions et révision des tarifs**

1/ Le Maire fait part au conseil municipal de la demande présentée par Monsieur Bernard UHLEN, souhaitant la rétrocession à titre gratuit et pour être destinées aux indigents, de deux concessions funéraires dont les caractéristiques sont : Une temporaire de 2 m<sup>2</sup> acquise pour 100 euros en 2009 et une case de columbarium acquise en 2020 pour 400 euros, toutes deux trentenaires.

Celles-ci se trouvant vides de toute sépulture, le Maire explique que la réglementation oblige le remboursement de la somme versée au prorata temporis, soit un montant total de 396.66 euros.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la rétrocession de ces deux concessions à la commune. **(Del 2024\_35)**

**2/** M le Maire rappelle que les tarifs des concessions et columbarium et jardin de souvenir n'ont pas été révisés depuis 2004. Il propose de les réactualiser comme suit :

Concession (prix au m2) :	- 15 ans	:	80 euros
	- 30 ans	:	100 euros
	- 50 ans	:	150 euros

1 case de Columbarium	- 15 ans	:	400 euros
	- 30 ans	:	600 euros

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la révision des tarifs des concessions du cimetière à compter du 01 janvier 2025. **(Del 2024\_36)**

### **5 : Délibération dite du quart et restes à réaliser (Del 2024\_37)**

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente. En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, l'exécutif peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent. L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.

Conformément aux textes applicables, et compte tenu du montant des dépenses d'investissement votées en 2024 (hors chapitre 16) soit 381 443 euros Monsieur le Maire propose de faire application de cet article à hauteur de 95 360 euros.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à payer les mandats d'investissement sans la limite autorisée notamment pour régler les travaux de création d'une chicane avant le vote du budget 2025.(Compte 2152 « installation de voirie ») ainsi que toutes les autres dépenses d'investissement avant le vote du budget 2025.

### **6 – Rapport annuel Haut Bugey Agglomération HBA (Del 2024\_38)**

Le rapport remis à chaque membre du Conseil Municipal récapitule l'ensemble des actions conduites et réalisées par HBA au titre de l'année 2023 dans ses domaines de compétence.

Le Conseil Municipal PREND ACTE de la présentation du rapport annuel 2023 de HBA.

### **7 : Modification de la date de recrutement de l'agent technique (Del 2024\_39)**

M Le Maire fait part du recrutement du nouvel agent technique. La candidature de M Burgos Michel, nouvel habitant de Bolozon a été retenue. Il convient de modifier le tableau des emplois pour une embauche au 1<sup>er</sup> février 2025 et non au 1<sup>er</sup> janvier 2025.

Le Conseil Municipal à l'unanimité autorise le Maire à modifier la délibération 2024\_30 du 01 octobre 2024.

### **8 : Questions et informations diverses**

- La région propose une mutuelle avec des prestations de qualité pour un prix réduit et invite les habitants intéressés à se connecter sur le site AURA, un mail à déjà été envoyé et les détails seront repris dans le prochain bulletin.
- Les travaux de chicane et ralentisseur à l'entrée du village de Bolozon auront lieu courant janvier 2025.

- Suite à l'achat de la maison Bardet, un gros travail de nettoyage doit être programmé pour trier les objets à conserver avant mise à la benne des encombrants.
- Haut Bugey Agglomération (HBA) met en place une campagne de stérilisation des chats errants, les habitants sont invités à signaler en Mairie les animaux non identifiés. Une convention sera signée avec HBA (**Del 2024\_40**)
- Des travaux de drainage seront effectués chemin de la Ceppe pour drainer la source qui s'est déplacée et qui inonde le passage.
- HBA a négocié un contrat avec SVP, Société de Services. Bolozon a adhéré pour 50 euros par an. Ce service propose un accompagnement juridique et d'aide à la décision aux élus. Une convention sera signée avec HBA (**Del 2024\_41**)
- Reconduction du contrat d'assurance du personnel avec le centre de gestion et WTW (**Del 2024\_42**)

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 19h50

Le secrétaire,  
Paul PUPUNAT



Le Maire,  
Etienne GIROD

